

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 139 (1994)
Heft: 6-7

Artikel: Création d'un "Eurocorps" : vers une armée européenne?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Création d'un «Eurocorps»

Vers une armée européenne ?

Le Traité de Maastricht admet le principe d'une politique étrangère et de sécurité commune en Europe. Avec l'Eurocorps, il y aura d'ici la fin 1995 environ 40 000 hommes pour assurer la défense commune des alliés, le maintien et le rétablissement de la paix, ainsi que des actions humanitaires. Un petit pas «militaire» vers une défense européenne commune dont le seul signe tangible reste pour l'instant l'Union de l'Europe occidentale.

L'Eurocorps, résultat d'une initiative lancée par François Mitterrand et Helmut Kohl en octobre 1991 et d'une décision prise en mai 1992, apparaît comme le prolongement de la Brigade franco-allemande. Actuellement, l'obstacle majeur à des opérations menées en commun par les Etats européens tient toujours au manque d'intégration de leurs forces armées dont les différences, au niveau des structures, des matériels et des organisations logistiques, interdisent des échanges de munitions et de pièces détachées.

D'emblée, Allemands et Français ont proposé d'élargir leur coopération aux autres membres de l'Union de l'Europe occidentale, c'est-à-dire les Douze moins le Danemark et l'Irlande. En juillet 1992, la ville de Strasbourg est désignée pour accueillir l'état-major de l'Eurocorps, un choix éminemment symbolique, puisque la ville abrite déjà d'importantes institutions européennes.

Vers un élargissement?

En janvier 1993, l'Allemagne et la France accep-

tent de placer l'Eurocorps sous le commandement opérationnel de l'OTAN, en cas d'attaque contre l'Alliance atlantique et pour certaines opérations de maintien de la paix sur mandat de l'ONU, partout dans le monde. L'Eurocorps devrait être opérationnel en octobre 1995 et comprendre alors environ 40 000 hommes. Son état-major a été constitué en octobre 1993, au moment où la Belgique acceptait d'affecter à cette grande unité 12 000 hommes, soit l'essentiel de ses forces terrestres.

En novembre, le gouvernement belge menaçait déjà de se retirer et de ne pas verser sa contribution financière si le flamand ne devenait pas une langue officielle de l'Eurocorps! Bien qu'une solution ait pu être trouvée, cet incident révèle un problème plus profond: les divergences qui existent entre intérêts nationaux et intégration européenne. Quoi qu'il en soit, la Brigade franco-allemande est en mesure, depuis le début 1994, de remplir des missions humanitaires.

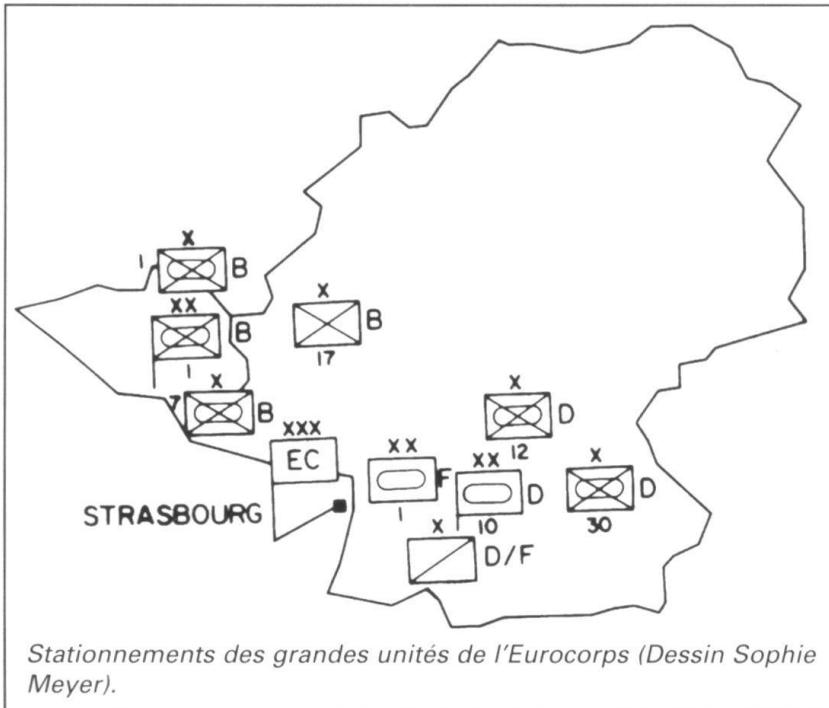
Madrid a annoncé, à la fin de l'année 1993, sa participation à l'Eurocorps, déta-

chant des officiers à l'état-major en formation à Strasbourg. Le Luxembourg pourrait offrir une compagnie, soit une centaines d'hommes.

Certains se demandent pourtant si les gouvernements allemand, belge et français ont intérêt à accepter d'autres alliés dans l'Eurocorps. Maintenant, les militaires qui en font partie doivent pratiquer trois langues, l'allemand, le français et l'anglais pour les relations avec l'OTAN, bien qu'au sein de la grande unité chacun puisse s'exprimer dans sa langue.

Vers une intégration ?

Les forces armées allemandes et françaises sont d'ailleurs totalement différentes; à la Brigade franco-allemande, les partenaires restent séparés, puisqu'il n'y a que 3 compagnies mixtes sur un total de 28. La situation des hommes n'a rien de commun. Si l'appelé français touche une solde mensuelle variant entre 600 et 800 francs français, son camarade allemand, un volontaire, en reçoit 3500 et il rentre chez lui le soir, bénéficiant en plus des services



Stationnements des grandes unités de l'Eurocorps (Dessin Sophie Meyer).

d'un personnel d'entretien. Le Français, lui, reste en caserne et entretient ses locaux. Il existe encore deux systèmes juridiques: les appelés français risquent de purger au cachot des peines disciplinaires, pas les Allemands.

Bien que la Brigade franco-allemande utilise des fusils d'assaut *FAMAS*, des véhicules tout terrain identiques et le système *RITA* (Réseau intégré de téléphonie des armées), de gros progrès restent à réaliser en matière d'interopérabilité et de standardisation des matériels.

Un officier français qualifiait la Brigade franco-allemande d'«utopie créatrice», parce qu'elle a permis de se rendre compte des limites de la mixité et qu'elle a suscité la recherche d'une meilleure adaptation de systèmes très différents. Il

faudra encore beaucoup de temps pour apprendre à se connaître, à collaborer et à opérer ensemble.

Vers une force multinationale?

«L'Europe militaire à Strasbourg, ville symbole, hier, des conflits entre Européens, aujourd'hui, de leur défense commune.»

Les dernières nouvelles d'Alsace, 6 novembre 1993

Pour ce début de collaboration militaire, l'Allemagne et la France ont déjà consenti d'importantes concessions dont la signification politique n'échappe à personne. Paris accepte de placer des troupes sous un commandement opérationnel multinational, bien que la probabilité d'un transfert de commandement reste

faible. Bonn assigne à l'une de ses divisions prévues pour l'OTAN des missions d'intervention en dehors de l'Alliance. L'Eurocorps constitue un bon moyen de développer une «culture militaire» commune avec d'autres membres de l'Union de l'Europe occidentale, cela sans nuire à l'Alliance atlantique. Une telle collaboration ne peut que renforcer le sentiment d'une communauté de destin.

En temps normal, l'Eurocorps est subordonné à un «Comité commun», chargé de mettre en œuvre les décisions des gouvernements et comprenant le directeur politique du ministère des Affaires étrangères et du chef d'état-major des armées de chaque Etat. C'est à cette sorte de Conseil de guerre qu'il appartient de décider à l'unanimité l'en-

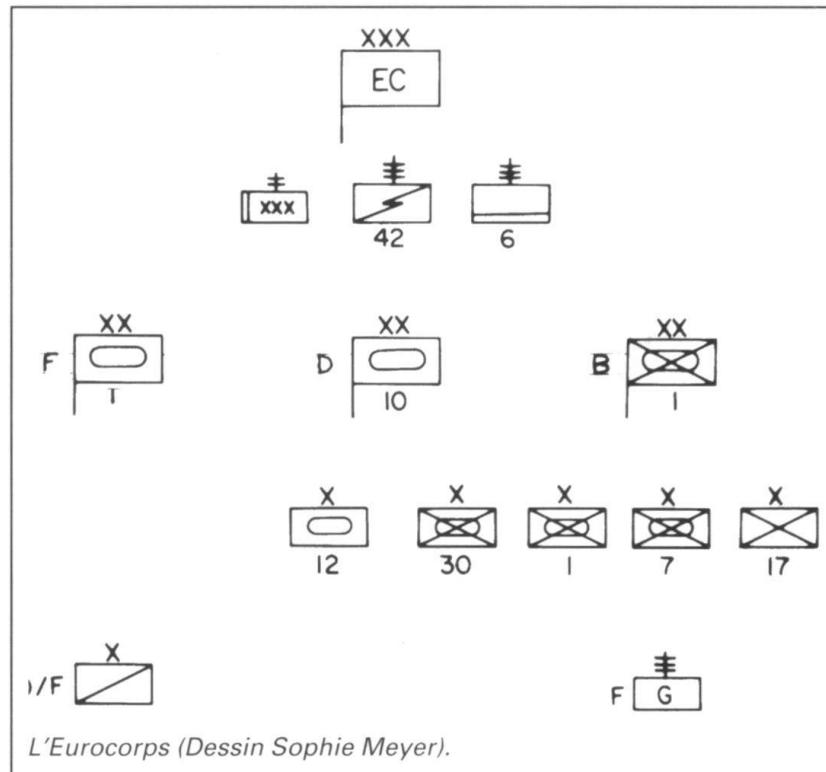
Responsabilité du général commandant l'Eurocorps

- Planification opérationnelle et logistique.
- Contribution à la détermination des objectifs d'entraînement.
- Contrôle du niveau d'instruction.
- Préparation et exécution des manœuvres.
- Propositions, notamment concernant l'organisation de l'Eurocorps.

Sources

- «La cérémonie solennelle de création du corps européen (Euro-corps) à Strasbourg», *Armée et Défense*, novembre-décembre 1993.
- «L'Europe crée son corps d'armée», *Vox*, N° 9337, novembre 1993.
- *Analyse de l'évolution de la sécurité internationale en 1993*. Berne, Office central de la défense. Février 1994.

gagement de l'Eurocorps pour des missions qui doivent être précisées à l'avance. Chaque Etat garde la possibilité de reprendre le contrôle de tout ou partie des troupes qu'il a mises à disposition. En l'absence de missions opérationnelles dévolues à l'Eurocorps, les formations qui lui sont affectées restent sous commandement national. C'est dire à quel point la souve-



raineté de chaque Etat demeure préservée !

Lors de la cérémonie solennelle marquant la création de l'Eurocorps, François Léotard parlait de cette décision comme d'une expression de foi en la cons-

truction de l'Europe». Son collègue allemand, Volker Rühe, se disait déjà fier de pouvoir dire plus tard: «J'étais présent lors de la naissance de l'armée européenne.»

RMS